

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2078

24 septembre 2007

SOMMAIRE

Actor Augias S.à r.l99701	Flamenco S.A.H	99725
Ambient Activity Systems Consulting S.à	Freemont Holdings S.A	99735
r.l99733	Genghis S.à r.l	
Aqua European Technologists S.A 99718	Gesilux-Gestion d'Investissement Luxem-	
AZ Investments S.A	bourgeois S.A	99741
AZ Socfin 99713	Gloria Auto S.à r.l	99698
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A 99742	GLX1 S.A	99732
Bati-Lux-Décor S.à r.l 99698	IBFIN Participations S.A	99727
Bespoke S.àr.l 99703	IT Solutions S.A	99701
Beverage Packaging Holdings (Luxem-	Life Care Lux. S.à r.l	99731
bourg) III S.à r.l99723	Man'Ager Europe S.A	99700
British Vita Group S.à.r.l	Media & Entertainment Management S.A.	
cadooz Luxembourg Two S.à.r.l 99744		99738
Cardoso Antunes s.à r.l99720	Mercure Finance S.à r.l	99737
Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l 99744	M&L Translation S.à r.l	99714
CEP II Top Luxco99744	Morgan Stanley Byzantine S.à r.l	99702
CL Car s.à r.l 99710	News Bar s.à r.l	99720
Convergenza S.C.A 99706	Pontoon Luxco S.à r.l	99700
C.P. S.à r.l99698	Primecite Property S.A	99740
DeLa S.à r.l99701	Rank Holdings III S.à r.l	99723
Deutsche Grundbesitz und Immobilien 2	REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l	99708
GmbH99721	Risse S.A	99699
DH Kista S.à r.l 99717	Roni Finance S.à r.l	99739
Die Brille S.à r.l	Seathel S.A	99729
Dlux Holdco S.à r.l	Syllus S.A. Holding	99700
D.T.P. Philippi S.à r.l 99699	Tapicolor S.à.r.l.	
ELMI Gmbh99701	Tycoon Company S.A	
Eva S.A 99713	Tycoon Holding S.A	
Experta Corporate and Trust Services	W2007 Parallel Blocker 1 S.à r.l	
S.a.,Luxembourg99730	W2007 Parallel Carnoustie S.à r.l	
F:6 C A 00703		



Bati-Lux-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6632 Wasserbillig, 10, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 60.884.

Die Bilanz am 31. Dezember 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.à r.l.

Expert comptable - Fiduciaire

Unterschrift

Référence de publication: 2007099009/2951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03604. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Gloria Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 92.515.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007099001/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Die Brille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 7-9, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 94.005.

Die Bilanz am 31. Dezember 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.à r.l.

Expert comptable - fiduciaire

Unterschrift

Référence de publication: 2007099011/2951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03643. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

C.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 34, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg B 71.280.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 22 août 2007. Signature.

Référence de publication: 2007099205/3340/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06706. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.



D.T.P. Philippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 82.596.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099191/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06893. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Risse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5328 Medingen, 4, am Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 49.817.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007098991/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Tycoon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 89.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007098989/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

Le siège social de l'associé EQUINOX TRUSTEES LIMITED se trouve à présent au Ground Floor, Colomberie Chose, JE4 ORX St Helier, Jersey, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099309/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.



Man'Ager Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007099219/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04470. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Syllus S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.716.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007099224/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05558. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Pontoon Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 712.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

EXTRAIT

Suite à la liquidation de DECEMBER HOLDCO 1 AB le 8 juin 2007, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 15,111 45 Stockholm, l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans PONTOON LUXCO S.à r.l. ont été distribuées comme suit:

- 110 parts sociales de catégorie A, 110 parts sociales de catégorie B, 110 parts sociales de catégorie C et 110 parts sociales de catégorie D et 24.800 parts sociales de catégorie E à TRITON FUND II LP,
- 3 parts sociales de catégorie A, 3 part sociale de catégorie B, 3 part sociale de catégorie C, 3 parts sociales de catégorie D et 594 parts sociales de catégorie E à TWO TRITON FUND F&F LP,
- 3 parts sociales de catégorie A, 3 parts sociales de catégorie B, 3 parts sociales de catégorie C, 3 parts sociales de catégorie D et 750 parts sociales de catégorie E à TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP,
- 3 parts sociales de catégorie A, 3 parts sociales de catégorie B, 3 parts sociales de catégorie C, 3 parts sociales de catégorie D et 589 parts sociales de catégorie E à TWO TRITON FUND F&F NO 2 LP,
- 6 parts sociales de catégorie A, 6 parts sociales de catégorie B, 6 parts sociales de catégorie C, 6 parts sociales de catégorie D et 1.267 parts sociales de catégorie E à TK II Colnvest S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099106/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



Actor Augias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 106.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007098998/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

IT Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 96.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007098994/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

ELMI Gmbh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 74.582.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007099000/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

DeLa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.393.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099190/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06891. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.



Fifteen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 100.817.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 juillet 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Le conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Référence de publication: 2007099097/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.646.

- 1. Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2007 passée par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, que toutes les parts sociales ordinaires de la Société sont devenues désormais des parts sociales de Classe «A».
- 2. Il résulte du contrat de vente et d'achat du 15 juin 2007 que toutes les parts sociales de Classe «A» de la Société détenues par MORGAN STANLEY DONEGAN LIMITED, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands inscrite au Registre des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro MC-172383, ont été transférées à MORGAN STANLEY HOXNE LIMITED, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 98858, de sorte que toutes les parts sociales de Classe «A» de la Société représentant l'entièreté de son capital, sont désormais détenues comme tel:
 - MORGAN STANLEY HOXNE LIMITED: 500 parts sociales de Classe «A».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007100007/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.



Tapicolor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 49.749.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098815/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02869. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Bespoke S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 81, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 130.593.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Jean-François Collin, administrateur de sociétés, né le 19 novembre 1969 à Uccle (B), demeurant à L-8030 Strassen, 81, rue du Kiem.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BESPOKE S.à r.l., qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).
- Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet tous travaux de conseil économique.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.



Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, en cas de gérant unique ou de deux gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.



Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Monsieur Jean-François Collin, prénommé, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir entièrement libéré toutes les parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.100,00 EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée comme gérante de la Société pour une durée indéterminée:
- Jean-François Collin, prénommé, lequel gérant pourra engager la société par sa seule signature.
- 2. Le siège social de la Société est établi à L-8030 Strassen, 81, rue du Kiem.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant connu par le notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: J.-F. Collin, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Relation LAC/2007/19767 — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 août 2007.

M. Decker.

Signé par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant pour Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Référence de publication: 2007098184/206/157.

(070110406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 72.336.

In the year two thousand and seven, on the second of April,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of CONVERGENZA COM S.A., manager of CONVERGENZA SCA, taken on October 9, 2006, copy of which decisions after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

- I) The company CONVERGENZA SCA, a société en commandite par actions having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, RCS Luxembourg B 72 336, was incorporated by deed of the undersigned notary on October 27,1999, published in the Mémorial C, number 1015 of December 30,1999. The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on May 15, 2006, published in the Mémorial C number 1477 of August 2, 2006.
- II) According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the issued and subscribed capital has been fixed at three million four hundred and ten thousand euro (3,410,000.- €) divided into six hundred and eighty-two thousand (682,000) shares, comprising:
 - (i) fifty-eight thousand (58,000) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- €) each («A Shares»);
- (ii) three hundred and twelve thousand (312,000) Ordinary Shares having a par value of five euro (5.- €) each («B Shares»);
- (iii) three hundred and twelve thousand (312,000) Shares having a par value of five euro (5.- \in) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

According to Article 11 of the Articles of Incorporation and subject to the provisions of Article 49-8 paragraphs (4) to (8) of the law of August 10,1915 on commercial companies, as amended, the A Shares, provided they are fully paid up, may be redeemed under certain terms and conditions.

- III) According to the decisions of the board of directors of the Manager of September 28, 2006, twenty-four thousand four hundred (24,400) A Shares of the Company have been redeemed by the Company from the Limited Shareholders prorata to the number of issued A Shares held by each Limited Shareholder. These twenty-four thousand four hundred (24,400) redeemed A Shares have remained in existence within the portfolio of the Company.
- IV) Pursuant to said Article 11 of the Articles of Incorporation, the Unlimited Shareholder has decided to cancel the redeemed A Shares held by CONVERGENZA SCA and therefore to decrease the capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-two thousand euro (122,000.- €) so as to reduce it from its present amount of three million four hundred and ten thousand (3,410,000.- €) to three million two hundred and eighty-eight thousand (3,288,000.- €) by the cancellation of twenty-four thousand four hundred (24,400) A Shares having a par value of five euro (5.- €) each.

As a consequence of such decrease of capital, the four first paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation will now read as follows:

- « **Art. 5. Share capital. Four first paragraphs.** The Company has an issued capital of three million two hundred and eighty-eight thousand euro (3,288,000.-€) divided into six hundred and fifty-seven thousand six hundred (657,600) shares, comprising:
- (i) thirty-three thousand six hundred (33,600) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- €) each («A Shares»);



- (ii) three hundred and twelve thousand (312,000) Ordinary Shares having a par value of five euro (5.- €) each («B Shares»);
- (iii) three hundred and twelve thousand (312,000) Shares having a par value of five euro (5.- \leq) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux avril,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de décisions de CONVERGENZA COM S.A., actionnaire commandité de la société CONVERGENZA SCA, prises en date du 9 octobre 2006, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- I) La société CONVERGENZA SCA, société en commandite par actions, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 72 336, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 1015 du 30 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1477 du 2 août 2006.
- II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital émis et souscrit de la société a été fixé à trois millions quatre cent dix mille euros (3.410.000,- €) divisé en six cent quatre-vingt-deux mille (682.000) actions, comprenant:
- (i) cinquante-huit mille (58.000) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions A»);
- (ii) trois cent douze mille (312.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions B»);
- (iii) trois cent douze mille (312.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

Aux termes de l'article 11 des statuts et conformément aux dispositions de l'Article 49-8 paragraphes (4) à (8) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions A, à condition qu'elles soient entièrement libérées, seront rachetables dans certaines conditions.

- III) Conformément aux résolutions du conseil d'administration de l'Actionnaire Commandité du 28 septembre 2006, vingt-quatre mille quatre cents (24.400) Actions A de la Société ont été rachetées par la Société des Actionnaires Commanditaires au prorata du nombre d'Actions A émises détenues par chaque Actionnaire Commanditaire. Ces vingt-quatre mille quatre cents (24.400) Actions A rachetées ont continué d'exister dans le portefeuille de la Société.
- IV) Conformément audit article 11 des statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé d'annuler les Actions A détenues par CONVERGENZA SCA et partant de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de cent vingt-deux mille euros (122.000,- €) pour le ramener de son montant actuel de trois millions quatre cent dix mille euros (3410.000,- €) à trois millions deux cent quatre-vingt-huit mille euros (3.288.000,- €) par l'annulation de vingt-quatre mille quatre cents (24.400) Actions Rachetables («Actions A») ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune.

A la suite de cette réduction de capital, les quatre premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

- « Art. 5. Capital social. Quatre premiers alinéas. La société a un capital émis de trois millions deux cent quatre-vingthuit mille euros (3.288.000,- €) divisé en six cent cinquante-sept mille six cents (657.600) actions, comprenant:
- (i) trente-trois mille six cents (33.600) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions A»);
- (ii) trois cent douze mille (312.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions B»);
- (iii) trois cent douze mille (312.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, Relation: LAC /2007/4948. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007098240/212/113.

(070110810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.052.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day of May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

acting as attorney in fact of the limited liability company (société à responsabilité limitée) CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 106559, sole shareholder of REY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse (the «Company»),

pursuant to a resolution taken by the sole manager of the Company on May 29, 2007,

a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act that:

- 1. The Company has been incorporated by deed of the undersigned notary, on November 6, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 431 dated June 12, 2001. This deed was amended several times and for the last time by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Luxembourg, on February 14, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. The corporate capital of the Company is set at EUR 249,999.75 (two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and seventy-five cent) represented by 325 (three hundred and twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 769.23 (seven hundred and sixty-nine euro twenty-three cent) each.
- 3. According to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at EUR 499,999,500.- (four hundred and ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred euro) represented by 650,000 (six hundred and fifty thousand) corporate units of EUR 769.23 (seven hundred sixty-nine euro twenty-three cent) each.
- 4. On May 29, 2007, the sole manager resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 1,3 99,998.60(one million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight euro sixty cent) so as to bring it from its present amount of EUR 249.999,75 (two hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro seventy-five cent) to the amount of EUR 1,649,998.35 (one million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-eight euro thirty-five cent) by the issue of 1,820 (one thousand eight hundred and twenty) new corporate units with a nominal value of EUR 769.23 (seven hundred and sixty-nine euro twenty-three cent) each.
- 5. On the same day, the sole manager accepted the subscription of all the 1,820 (one thousand eight hundred and twenty) new corporate units by the company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., pre-qualified, in consideration for a cash payment of EUR 1,399,998.60 (one million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninetyeight euro sixty cent) made to the Company.
- 6. It results from the above subscription and payment that the amount of EUR 1,399,998.60 (one million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight euros sixty cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.
- 7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:
- «The corporate capital is set at EUR 1,649,998,35 (one million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and ninety-eight euro thirty-five cent), represented by 2,145 (two thousand one hundred and forty-five) corporate units with a nominal value of EUR 769.23 (seven hundred and sixty-nine euro twenty-three cent) each, all fully paid in.»



Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately 16,550.- €.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mai,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société à responsabilité limitée CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106559, associé unique de REY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le gérant unique de la Société en date du 29 mai 2007.

Une copie de laquelle restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement. Lequel comparant, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- 1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 431 du 12 juin 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, du 14 février 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 249.999,75 (deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatrevingt-dix-neuf euros et soixante-quinze cents) représenté par 325 (trois cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 769,23 (sept cent soixante-neuf euros et vingt-trois cents) chacune.
- 3. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 499.999.500.- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros) représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) de parts sociales de EUR 769,23 (sept cent soixante-neuf euros et vingt-trois cents) chacune.
- 4. En date du 29 mai 2007, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.399.998,60 (un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante cents) dans les limites du capital social autorisé pour le porter de son montant actuel de EUR 249.999,75 (deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quinze cents) au montant de EUR 1.649.998,35 (un million six cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-cinq cents) par l'émission de 1.820 (mille huit cent vingt) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 769,23 (sept cent soixante-neuf euros et vingt-trois cents) chacune.
- 5. Le même jour, le gérant unique a accepté la souscription des 1.820 (mille huit cent vingt) nouvelles parts sociales de la Société par la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, prénommée, en contrepartie d'un paiement en espèces de EUR 1.399.998,60 (un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante cents) fait à la Société.
- 6. Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant de EUR 1.399.998,60 (un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante cents) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant.
- 7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.649.998,35 (un million six cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-cinq cents), représenté par 2.145 (deux mille cent quarante-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 769,23 (sept cent soixante-neuf euros et vingt-trois cents) chacune, toutes entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à 16.550,- €.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, LAC/2007/11057. — Reçu 13.999,99 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007098242/212/113.

(070110813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

CL Car s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute. R.C.S. Luxembourg B 130.637.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Cyrille Laporte, pilote moto professionnel, né à Clermont-Ferrand (France) le 14 mai 1972, demeurant à F-03800 Charmes, 22, rue de Céres.
- 2.- Monsieur Alain Gauthey, chef d'entreprise, né à Vichy (France) le 14 octobre 1949, demeurant à F-03200 Vichy, 7, rue des Sources.

Tous deux ici représentés par Monsieur Jean-Yves Stasser, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 20 juillet 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de CL CAR s.à r.l.
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Clemency; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la location de véhicules automoteurs et de motos de toutes marques, neufs et d'occasion, d'accessoires et de pièces détachées ainsi que toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.



Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.



- Art. 15. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

- **Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Cyrille Laporte, préqualifié, quatre-vingts parts sociales	80
2) Monsieur Alain Gauthey, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Alain Gauthey, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. Strasser, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1 er août 2007, Relation: CAP/2007/1851. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Bascharage, le 17 août 2007

A. Weber.

Référence de publication: 2007098884/236/142.

(070111403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



Eva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098979/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03797. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

Convention d'achat de parts sociales

Entre: (1) La société anonyme de droit belge GLAVERBEL, dont le siège social est établi à 1170, Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 166, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0413.638.187,

représentée aux fins de la présente par Arthur Ulens,

ci-après dénommée le «Vendeur»;

et: (2) La société anonyme de droit belge GLAVERBEL 166, dont le siège social est établi à 1170, Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 166, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0466.979.180,

représentée aux fins de la présente par Nicolas Martella,

ci-après dénommé l'«Acheteur»;

Après avoir exposé que:

- (A) Le Vendeur est propriétaire de 1.354.868 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois AZ SOCFIN, dont le siège social est établi 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 351 (ci-après la «Société»).
 - (B) Les parts sociales dont le Vendeur est propriétaire représentent 74,79 % du capital de la Société.
- (C) Le Vendeur souhaite vendre 1.354.868 parts sociales de la Société à l'Acheteur, lequel souhaite acheter celles-ci, selon les termes et aux conditions figurant dans la présente convention.

Les parties sont convenues de ce qui suit:

- 1 Objet
- 1.1 Le Vendeur vend à l'Acheteur, qui accepte, 1.354.868 parts sociales, numérotées de 456.811 à 1.811.678, de la Société (les «Parts Sociales»).
 - 1.2 La propriété des Parts Sociales sera transférée à l'Acheteur à la date de la présente convention.
- 1.3 Les Parts Sociales sont vendues avec tous les droits qui y sont attachés, y compris le droit à la totalité du montant de tous dividendes qui seraient décrétés pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2005.
 - 2 Prix d'Achat
 - 2.1 Le prix d'achat des Parts Sociales s'élève à 135.486.806,72 EUR.
 - 2.2 Par convention séparée de même date, le Vendeur prête un montant égal au prix d'achat à l'Acheteur, qui accepte.
 - 3 Déclarations du Vendeur
 - Le Vendeur fait les déclarations suivantes à l'Acheteur à la date de la présente convention.
- 3.1 La Société est une société à responsabilité limitée valablement constituée pour une durée indéterminée conformément au droit luxembourgeois.
 - 3.2 Le capital de la Société s'élève à 181.167.800 EUR. Il est représenté par 1.811.678 parts sociales.
- 3.3 Les Parts Sociales ont été valablement émises conformément au droit luxembourgeois. Elles sont intégralement libérées et représentent 74,79 % du capital de la Société.
- 3.4 Le Vendeur a la propriété pleine et entière des Parts Sociales et a la capacité, le pouvoir et le droit de conclure la présente convention et de transférer valablement la propriété des Parts Sociales à l'Acheteur.



- 3.5 Les Parts Sociales sont quittes et libres de tout nantissement, sûreté, usufruit, option ou autre droit quelconque au profit de tout tiers et il n'existe aucune restriction affectant les droits attachés aux Parts Sociales, autre que celles résultant de la loi ou des statuts de la Société.
 - 4 Dispositions générales
- 4.1 Toute modification de la présente convention devra intervenir par écrit et de commun accord entre toutes les parties ou leurs représentants dûment mandatés.
- 4.2 La présente convention contient l'intégralité de l'accord des parties à propos de l'objet auquel elle se rapporte. Elle remplace et annule tout accord, communication, offre, proposition ou correspondance, verbal ou écrit, échangé ou conclu antérieurement entre les parties et ayant trait au même objet.
 - 4.3 La présente convention est régie par le droit belge.
- 4.4 Tout différend découlant de la présente convention ou en relation avec celle-ci, que les parties ne pourraient résoudre à l'amiable, sera de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles.
- 4.5 La présente convention pourra être signée séparément par chaque partie en autant d'originaux qu'il est indiqué ciaprès. En pareil cas, les copies signées par chacune des parties, une fois réunies, constitueront un seul et même instrument.

Fait à Bruxelles, le 1 ^{er} juillet 2005, en trois originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu celui qui lui revient. Un original restera annexé au registre des parts sociales de la Société.

GLAVERBEL SA

A. Ulens

Administrateur

GLAVERBEL 166 SA

N. Martella

Administrateur

La Société prend acte de la cession des Parts Sociales à laquelle il est référé ci-dessus et donne par la présente mandat au Vendeur ou à son représentant dûment mandaté à l'effet d'inscrire le présent transfert sur son registre des associés.

AZ SOCFIN

M. Charles / E. Hazard

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007098916/4685/71.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05351. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

M&L Translation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons. R.C.S. Luxembourg B 130.626.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Muriel Lieffring, indépendante, née le 28 avril 1974 à Libramont, demeurant à Libramont-Chevigny (Recogne), Avenue de Bouillon, 108/3,

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé(e) peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associé(e)s peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement au métier de traducteur et d'interprète et ce, dans son sens le plus large, étant entendu



que la société s'interdit les activités soumises à un monopole légal dont elle ne disposerait pas. Dans cette optique, la société a notamment pour objet:

- la traduction et la rédaction de tous documents et textes en langue étrangère,
- la sous-traitance dans le domaine de la traduction et/ou de l'interprétariat,
- l'organisation de cours de langue, de seminaires et/ou stages en langue,
- le service de traduction (traductions libres, jurées, jurées légalisées, etc.....),
- l'interprétation de liaison,
- la relecture linguistique de tous documents et textes,
- toutes prestations de services et de consultance se rapportant à son activité.

La société pourra exploiter, acquérir, louer tous terrains, immeubles ou installations, transformer lesdits immeubles pour faciliter la réalisation et le développement de son objet.

La société peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut s'intéresser, par toutes voies, dans toute affaire, entreprise ou société dont l'objet est identique, analogue ou connexe ou est de nature à favoriser son développement.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une société de participations financières.

Elle peut enfin exercer un mandat d'administrateur dans d'autres sociétés.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de M&L TRANSLATION S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Windhof.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé(e) unique comme leur transmission par voie de succession sont libres.

En cas de pluralité d'associé(e)s, les parts sociales sont librement cessibles entre associé(e)s. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associé(e)s qu'avec le consentement préalable des associé(e)s représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associé(e)s que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé(e) unique ou, selon le cas, les associé(e)s.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. Décisions de l'associé(e) unique - Décisions collectives d'associé(e)s

Art. 9. L'associé(e) unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associé(e)s par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé(e) unique.



En cas de pluralité d'associé(e)s, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

- **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé(e) unique ou, selon le cas, réparti entre les associé(e)s. Toutefois, l'associé(e) unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associé(e)s à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un(e) associé(e).

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé(e) unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associé(e)s. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé(e) unique ou, selon le cas, partagé entre les associé(e)s dans la proportion des parts dont ils(elles) seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(e)s s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Muriel Lieffring, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée Madame Muriel Lieffring, préqualifiée, laquelle pourra valablement engager la Société par sa seule signature.
 - 2) Le siège social de la Société est établi à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lieffring, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, LAC/2007/19332. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 août 2007.

Référence de publication: 2007098929/5770/131.

(070111286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

DH Kista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.561.

Les comptes annuels pour la période du 15 mai 2006 (date de constitution) au août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098964/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05216. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.062.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Suite à la liquidation, le 21 juin 2007, de DMRK INTERIM AB, société de droit suédois ayant son siège social au Jarlsgatan 15, 4th - 11145 Stockholm, détenteur de 122.500 parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F de DLUX HOLDCO, S.à r.l., lesdites parts sociales ont été distribuées de la manière suivante:

- 108.496 parts sociales en faveur de TRITON FUND II, LP société ayant son siège social au 22,

Grenville Street, St Helier, Jersey (Iles Anglo-Normandes), comme suit:

18.865 parts sociales de catégorie A

18.865 parts sociales de catégorie B

18.865 parts sociales de catégorie C

18.865 parts sociales de catégorie D

18.865 parts sociales de catégorie E

14.171 parts sociales de catégorie F

- 3.284 parts sociales en faveur de TWO TRITON FUND (EXECUTIVES), LP société ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey (Iles Anglo-Normandes), comme suit:

571 parts sociales de catégorie A

571 parts sociales de catégorie B

571 parts sociales de catégorie C

571 parts sociales de catégorie D

571 parts sociales de catégorie E

429 parts sociales de catégorie F

- 2.599 parts sociales en faveur de TWO TRITON FUND F&F, LP société ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey (Iles Anglo-Normandes), comme suit:

452 parts sociales de catégorie A

452 parts sociales de catégorie B

452 parts sociales de catégorie C

452 parts sociales de catégorie D

452 parts sociales de catégorie E

339 parts sociales de catégorie F

- 2.577 parts sociales en faveur de TWO TRITON FUND F&F NO2, LP société ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey (Iles Anglo-Normandes), comme suit:

448 parts sociales de catégorie A

448 parts sociales de catégorie B



448 parts sociales de catégorie C

448 parts sociales de catégorie D

448 parts sociales de catégorie E

337 parts sociales de catégorie F

- 5.544 parts sociales en faveur de TK II Colnvest, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculé sous le numéro B 117.553, comme suit:

964 parts sociales de catégorie A

964 parts sociales de catégorie B

964 parts sociales de catégorie C

964 parts sociales de catégorie D

964 parts sociales de catégorie E

724 parts sociales de catégorie F

Pour DLUX HOLDCO S.à.r.I

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098891/1649/56.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

L'an deux mille sept, le trente juillet;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AQUA EUROPEAN TECHNOLOGISTS S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 72.533;

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich, le 27 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 30 du 11 janvier 2000;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, le 31 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 943 du 12 septembre 2003;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer alors notaire de résidence à Remich, le 7 juillet 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 84.602;

et dont le capital social a été converti et augmenté à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions de 10,- EUR chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Annalisa Ciampoli, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Valérie Wesquy, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Michekle Canepa, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation de capital à concurrence de 2.990.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 50.000,- EUR à 3.040.000,- EUR, par la création et l'émission de 299.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.



- 3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 4.- Réintroduction du capital autorisé de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) divisé en quatre cents (400.000) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 juillet 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (2.990.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à trois millions d'euros (3.040.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille (299.000) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille (299.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrite par l'actionnaire unique AGORA FINANCE S.A., société de droit anonyme ayant son siège sociale 38, avenue de la Faïencerie et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de 2.990.000,- EUR, existant à leur profit et à charge de la société anonyme AQUA EUROPEAN TECHNOLOGISTS S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant L'ALLIANCE REVISION S.à r.l. de L-2410 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions en contrepartie.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions quarante mille euros (3.040.000,- EUR), représenté par trois cent quatre mille (304.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital autorisé est fixé à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), divisé en quatre cent mille actions (400.000) de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.



A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille huit cents euros (32.800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Ciampoli, V. Wesquy, M. Canepa, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 3 août 2007, Relation: EAC/2007/9411. — Reçu 29.900 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 août 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007098950/209/107.

(070111417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

News Bar s.à r.l, Société à responsabilité limitée, (anc. Cardoso Antunes s.à r.l.).

Siège social: L-2221 Luxembourg, 229, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.402.

L'an deux mille sept, le neuf août;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Maria Martins Antunes, commerçante, née à Chaves (Portugal), le 4 janvier 1958 (N ° Matricule 19580104064), demeurant à L-3220 Bettembourg, 42, rue Auguste Collart;

Laquelle comparante a remis au notaire instrumentaire une convention de cession de parts sous seing privé, datée du 26 juillet 2007;

Laquelle convention après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à la prédite cession de parts, Madame Maria Martins Antunes, prédite, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée CARDOSO ANTUNES S.à r.l. (N ° Matricule 20072430140), avec siège social à L-2221 Luxembourg, 229, rue de Neudorf;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129.402;

constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber de résidence à Bascharage, en date du 28 juin 2007, non encore publié au Mémorial C;

Laquelle comparante s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la prédite cession de parts la rubrique «Souscription et libération dans les statuts est à lire comme suit». «Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Maria Martins Antunes, prédite100 parts socialesTotal:100 parts sociales »

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en NEWS BAR S.à r.l.

Troisième résolution

Suite à se changement de dénomination l'article 1 er .- des statuts est à lire comme suit:

« Art. 1 er . La société prend la dénomination de NEWS BAR S.à r.l.»



Ouatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant administratif Monsieur Ricardo Ferreira Cardoso, prédit, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Madame Maria Martins Antunes, prédite, est gérante unique, et peut valablement engager par sa seule signature la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euros (620,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue de nous notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: M. Martins Antunes, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007, Relation: EAC/2007/9790. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 août 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007098953/209/52.

(070111540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Deutsche Grundbesitz und Immobilien 2 GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.650.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtsitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

lst erschienen:

Die Aktiengesellschaft IMMOBILIEN INVESTMENT AND BUILDING DEVELOPMENT COMPANY, abgekürzt I.B.D.C., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 60.444,

hier vertreten durch Herrn Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Bevollmächtigte, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fordern, ausfuhren.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist DEUTSCHE GRUNDBESITZ UND IMMOBILIEN 2 GmbH

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.



- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Aktiengesellschaft IMMOBILIEN INVESTMENT AND BUILDING DEVELOPMENT COMPANY, abgekürzt I.B.D.C., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, gezeichnet wurden.
- **Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.
- **Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.
 - Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

- **Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.
 - Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigem Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

- Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.
- Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.
- **Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

- **Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.
- **Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.



Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschließend hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie hiervor erwähnt folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- Herr Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, geboren in Differdingen, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, wird zum Geschäftsführer, auf unbestimmte Dauer, ernannt.
- 3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2007, Relation GRE/2007/3322. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2007. J. Seckler.

Référence de publication: 2007098843/231/105.

(070111508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Rank Holdings III S.à r.l.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.135.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

RANK HOLDINGS I S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Michaël Meylan, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 29, 2007; the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. RANK HOLDINGS I S.A. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of RANK HOLDINGS III S. à r. l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, on May 4, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).
- II. The Company's share capital is presently set at four hundred four million nine hundred sixty-nine thousand three hundred twenty five euro (EUR 404,969,325.-) divided into sixteen million one hundred ninety eight thousand seven hundred seventy three (16,198,773) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
 - III. The agenda is worded as follows:
- 1. Change of the name of the Company from RANK HOLDINGS III S.àr.l. into BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (Luxembourg) III S. a r. l.
 - 2. Amend article 1 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the first resolution.
 - 3. Miscellaneous.
 - IV. The Sole Shareholder has passed the following resolutions:



First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from RANK HOLDINGS III S.àr.l. into BEVERAGE PACK-AGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S. à r. l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S. à r. l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)».

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu

RANK HOLDINGS I S.A., une société anonyme constituée et soumise au droit de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Michaël Meylan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2007;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. RANK HOLDINGS I S.A. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société RANK HOLDINGS III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1, rue des Glacis, L -1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 4 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent quatre millions neuf cent soixante neuf mille trois cent vingt cinq euros (EUR 404.969.325,-) divisé en seize millions cent quatre vingt dix huit mille sept cent soixante treize (16.198.773) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - III. L'ordre du jour est libellé comme suit:
- 1. Modification de la dénomination sociale de la Société de RANK HOLDINGS III S.àr.I. en BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S. à r. I.
 - 2. Modification de l'article 1 er des statuts de la Société en conséquence de la première résolution;
 - 3. Divers.
 - IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de RANK HOLDINGS III S. à r. l. en BEVERAGE PACKAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S. à r. l.

Deuxième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 1 er des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1** ^{er} . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BEVERAGE PAC-KAGING HOLDINGS (LUXEMBOURG) III S. à r. l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)»



Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte. Signé: M. Meylan, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007. LAC/2007/11056. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007099171/212/98.

(070112093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Flamenco S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.223.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 août 2007 que:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs suivants:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élire trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jim Penning, Avocat, né le 12 mai 1942 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal;
- Monsieur Philippe Penning, Avocat, né le 11 septembre1968 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal;
- Monsieur René Moris, Expert fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman;

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes suivant:

- IB MANAGEMENT SERVICES S.A., domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

- La société de droit luxembourgeois ELIOLUX S.A., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman;

Cinquième résolution

Le siège social de la société est transféré du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, au 25 B, boulevard Royal (10 ème étage), L-2449 Luxembourg.



Pour extrait conforme

J. Penning

Référence de publication: 2007099153/1089/40.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06051. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

W2007 Parallel Carnoustie S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. W2007 Parallel Blocker 1 S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 129.552.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of July. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castel County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of W2007 PARALLEL BLOCKER 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, incorporated by deed of the undersigned notary on June 20, 2007, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Resolution

The partner decides to amend the corporate name of the Company from W2007 PARALLEL BLOCKER 1 S.à r.l. into W2007 PARALLEL CARNOUSTIE S.à r.l. and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

« Art. 2. The denomination of the company is W2007 PARALLEL CARNOUSTIE S.à r.l.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his name, given name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center New Castel County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, ici représenté par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée W2007 PARALLEL BLOCKER 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2007, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:



Résolution

L'associé décide de modifier la dénomination sociale de la Société de W2007 PARALLEL BLOCKER 1 S.à r.l. en W2007 PARALLEL CARNOUSTIE S.à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. La dénomination de la société est W2007 PARALLEL CARNOUSTIE S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007. Relation: LAC / 2007 / 17869. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007099169/212/68.

(070112088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

IBFIN Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 85.094.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007099177/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05114. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

AZ Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.994.

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZ INVESTMENTS S.A., avec siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 101.994, constituée suivant acte reçu en date du 26 mai 2004 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C n ° 997 du 7 octobre 2004 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 27 février 2006, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois cent soixante-dix-sept mille Euros (€ 377.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée



générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

- III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-six mille Euros (€ 86.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix-sept mille Euros (€ 377.000,-) à quatre cent soixante-trois mille Euros (€ 463.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-six (86) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.
 - 2. Approbation des souscriptions suivantes:

Souscripteurs

I .	
Monsieur Fatah Boudjelida, juriste, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, vingt ac-	
tions	. 20
Monsieur Paul Chambers, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,	,
vingt-six actions	. 26
Monsieur Olivier Ferres, juriste, demeurant à avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,	,
douze actions	. 12
Monsieur Keith O'Donnell, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,	,
douze actions	. 12
Monsieur Olivier Remacle, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,	,
seize actions	. 16
Total quatre-vingt-six actions:	. 86

- 3. Souscription et libération intégrale des quatre-vingt-six (86) nouvelles actions.
- 4. Modification afférente de l'article 5 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:
- «Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent soixante-trois mille Euros (€ 463.000,-) représenté par quatre cent soixante-trois (463) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.»
 - 5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-six mille Euros (\leq 86.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix-sept mille Euros (\leq 377.000,-) à quatre cent soixante-trois mille Euros (\leq 463.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-six (86) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (\leq 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les souscriptions suivantes, les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription:

Souscripteurs

Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé, vingt actions	20
Monsieur Paul Chambers, prénommé, vingt-six actions	26
Monsieur Olivier Ferres, prénommé, douze actions	12
Monsieur Keith O'Donnell, prénommé, douze actions	12
Monsieur Olivier Remacle, prénommé, seize actions	16
Total quatre-vingt-six actions:	86

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé, agissant par son mandataire, Monsieur Olivier Ferres, prénommé, déclare souscrire à vingt (20) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en numéraire de vingt mille Euros (€ 20.000,-).

Monsieur Paul Chambers, prénommé, agissant par son mandataire, Monsieur Olivier Ferres, prénommé, déclare souscrire à vingt-six (26) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en numéraire de vingt-six mille Euros (€ 26.000,-).

Monsieur Olivier Ferres, prénommé, agissant en nom propre, déclare souscrire à douze (12) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille Euros (€ 12.000,-).

Monsieur Keith O'Donnell, prénommé, agissant par son mandataire, Monsieur Olivier Ferres, prénommé, déclare souscrire à douze (12) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille Euros (€ 12.000,-).



Monsieur Olivier Remacle, prénommé, agissant par son mandataire, Monsieur Olivier Ferres, prénommé, déclare souscrire à seize (16) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en numéraire de seize mille Euros (€ 16.000,-).

Le montant total de quatre-vingt-six mille Euros (€ 86.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

Afin d'adapter les statuts aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent soixante-trois mille Euros (€ 463.000,-) représenté par quatre cent soixante-trois (463) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19678. — Reçu 860 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007099113/211/99.

(070112156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Tycoon Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007098990/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Seathel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007098985/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration du 25 juillet 2007 a décidé de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures et des titres de fonction comme suit:

Signatures de catégorie A:

Bodoni Jean

Mastrosimone Fabio

Baumann Guy

Meunier François

Dumont Audrey

Rondanelli Fabrizio

Fautsch Romaine

Royemans Catherine

Frederic Pierre

Schiltz Jean-Marc

Hengel Viviane

Terver Joëlle

Kacsoh Gabor

Wiander Sébastien

Kettmann Guy

Zehren Marie-Claire

Leclipteur Olivier

Signatures de catégorie B:

Almeida Sofie

Arakilian Anne-Marie

Lassence Olivier

Argence-Lafon Lionel

Laval Murielle

Battaglia Giovanna

Linden Myriam

Bessemans Carole

Majerus Patrice

Brasseur Nathalie

Marx Fanny

Cesaretti Verdiana

Muleur Agnès

Deconinck Virginie

Philippi Sébastien

Di Bari Giacomo

Racot Christine

Duarte Ana

Rante Maurice

Dumont Nicolas

Remy Veronique

Gerlaxhe Isabelle

Rizzo Liboria

Germain Rolande

Romania Alexandra

Heck Liette

Schroeder Sylviane



Huberty Micheline

Starita Mario

Istace Michèle

Welschen Annie

Kantor Yannick

Titres de fonction:

Bodoni Jean, Managing Director

Baumann Guy, Senior Vice-President

Fautsch Romaine, Senior Vice-President

Frederic Pierre, Senior Vice-President

Kacsoh Gabor, Senior Vice-President

Kettmann Guy, Senior Vice-President

Leclipteur Olivier, Senior Vice-President

Rondanelli Fabrizio, Senior Vice-President

Wiander Sébastien, Senior Vice-President

Dumont Audrey, Vice-President

Royemans Catherine, Vice-President

Hengel Viviane, Vice-President

Mastrosimone Fabio, Vice-President

Schiltz Jean-Marc, Vice-President

Terver Joëlle, Vice-President

Di Bari Giacomo, Area Manager

Dumont Nicolas, Area Manager

Kantor Yannick, Area Manager

Philippi Sébastien, Area Manager

Romania Alexandra, Area Manager

Arakilian Anne-Marie, Tax Advisor

Deconinck Virginie, Tax Advisor

Starita Mario, Tax Advisor

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-Président

Référence de publication: 2007098941/1017/90.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03586. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Life Care Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 99.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007098993/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



GLX1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.588.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the sixteenth of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, a company incorporated under the laws of England having its statutory office at Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6XA and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4071494; acting as General Partner of DUKE STREET CAPITAL V UK No 1 LIMITED PARTNERSHIP, DUKE STREET CAPITAL V UK No 2 LIMITED PARTNERSHIP and DUKE STREET CAPITAL V US No 3 LIMITED PARTNERSHIP;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I.- That the société anonyme GLX 1 S.A., having its head office at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 93.588, has been incorporated by deed enacted on the 3rd July 2003;
- II.- That the subscribed share capital of the société anonyme GLX 1 S.A. amounts currently to 4,000,000.- EUR (four millions euros), represented by 400,000 (four hundred thousand euros) shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) each, fully paid up.
 - III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of «yy».
- IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.
 - VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the office of the dissolved Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le seize juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg;

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, une société constituée en Angleterre, ayant son siège à Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6XA et inscrite au Registre de Sociétés de England and Wales sous le numéro 4071494; agissant en qualité de General Partner of DUKE STREET CAPITAL V UK No 1 LIMITED PARTNERSHIP, DUKE STREET CAPITAL V UK No 2 LIMITED PARTNERSHIP et DUKE STREET CAPITAL V US No 3 LIMITED PARTNERSHIP;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme GLX 1 S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93.588, a été constituée suivant acte reçu le 8 avril 2003, et ses statuts ont été modifiés le 3 juillet 2003;
- II.- Que le capital social de la société anonyme GLX 1 S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société GLX 1 S.A.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18518. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007099098/211/85.

(070112301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Ambient Activity Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 52, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 130.713.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.- Madame Shafagh Shahabi, pédagogue, demeurant à 52, rue des Églantiers, L-1457, Luxembourg;
- 2.- Monsieur Reza Razavi Ebrahimi, chercheur en Sciences de l'Information et de la Communication, demeurant à 52, rue des Églantiers, L-1457, Luxembourg;

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, de fournir des services informatiques regroupent les activités suivantes:
 - conseil en systèmes informatiques
 - réalisation de logiciels
 - traitement de données
 - activités de bases de données
 - autres services rattachés à l'informatique

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.



Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

- Art. 3. La société prend la dénomination de AMBIENT ACTIVITY SYSTEMS CONSULTING S.à r.l.
- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de euros cent vingt-cinq (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Madame Shafagh Shahabi, prénommée, quatre-vingt parts	80
2 Monsieur Reza Razavi Ebrahimi, prénommé, vingt parts	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant plus des trois quarts du capital social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille sept.

- **Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.



Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

La société est à considérer comme société familiale, Madame Shahabi étant l'épouse de Monsieur Razavi Ebrahimi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2. Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.
- 3. Les personnes suivantes ont été nommées gérants pour une période indéterminée:
- Madame Shafagh Shahabi, prénommée,
- Monsieur Reza Razavi Ebrahimi, prénommé,
- Monsieur Mohammad Kochak, chef d'entreprise, demeurant, 21/4, Chemin de la Carrière à B-1420 Braine-l'Alleud,
- 4. Est nommé gérant technique Monsieur Reza Razavi Ebrahimi, prénommé,
- 5. La société sera engagée par la signature collective de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.
- 6. L'adresse de la société est établie à L-1457 Luxembourg, 52, rue de des Églantiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Shahabi, R. Razavi Ebrahimi, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC / 2007 / 20065. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007099178/212/102.

(070112275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Freemont Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.656.

Im Jahre zwei tausend sieben, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FREEMONT HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-2121 Luxemburg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 33.656, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung PIMCO HOLDING S.A. gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, 3. April 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 383 vom 17. Oktober 1990,

und deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch den vorgenannten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen:

- am 10. September 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 878 vom 5. Dezember 1998, und
- am 22. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 159 vom 21. Februar 2000, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in FREEMONT HOLDINGS S.A.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Fabienne de Bernardi, Direktionssekretärin, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Kirchberg.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Séverine Lambert, Sekretärin, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Kirchberg.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzählerin Frau Ingrid Heintz, Sekretärin, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Kirchberg.



Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 509.000,- USD, um es von seinem jetzigen Betrag von 41.000,- USD auf 550.000,- USD zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 5.090 neuen Aktien von je 100,-USD, welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.
 - 2) Zeichnung und volle Einzahlung der neuen Aktien.
 - 3) Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
 - 4) Verschiedenes.
- B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.
- C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen wird, um mit derselben einregistriert zu werden.
- D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfugen konnten.

Keine weiteren Einberufsmitteilungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um fünf hundert neun tausend US Dollar (509.000,- USD) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ein und vierzig tausend US Dollar (41.000,-USD) auf fünf hundert fünfzig tausend US Dollar (550.000,- USD) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von fünf tausend und neunzig (5.090) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert US Dollar (100,- USD), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die fünf tausend und neunzig (5.090) neuen Aktien werden durch die jetzigen Aktieninhaber, im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital, gezeichnet und voll eingezahlt durch Einbringen von übertragenen und nicht ausgeschütteten Gewinnen in die Gesellschaft in Höhe von fünf hundert neun tausend US Dollar (509.000,- USD).

Dem Verwaltungsrat werden alle Vollmachten erteilt die notwendigen Umbuchungen vorzunehmen.

Der Nachweis dieser frei verfügbaren übertragenen und nicht ausgeschütteten Gewinne wurde dem Notar mittels einer Bilanz erbracht.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 3 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünf hundert fünfzig tausend US Dollar (550.000,- USD), eingeteilt in fünf tausend fünf hundert (5.500) Aktien mit einem Nennwert von ein hundert US Dollar (100,- USD) je Aktie.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf ein tausend sieben hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung auf 373.770,01 EUR abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. de Bernardi, S. Lambert, I. Heintz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2007. Relation GRE/2007/3133. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Seckler.

Junglinster, le 14 août 2007.

Référence de publication: 2007099259/231/82.

(070112112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Mercure Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 97.415.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

O.I. TE, O.I. TX et COLONNES INVESTMENT, S.e.n.c., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 49, bulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.827, here represented by Mr Christophe Gammal, economist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 13 June, 2007.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of MERCURE FINANCE S. à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.415, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated December 5th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 12 on January 6th, 2004 (the Company);
- the capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each;
 - the sole shareholder of the Company has decided to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- the sole shareholder of the Company has decided to appoint Mr Christophe Gammal, economist, born in Uccle (Belgium) on August 9th, 1967, residing at L-1320 Luxembourg, 67, rue de Cessange, as liquidator; and
- the sole shareholder of the Company has decided to dispense the liquidator from drawing up a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers and particularly those set forth in article 144 and following of the law of August, 1915 on commercial companies, to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more agents with respect to specific acts or deeds;
 - the sole shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

O.I. TE, O.I. TX et COLONNES INVESTMENT, S.e.n.c., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.827, ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MERCURE FINANCE S. à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.415, constituée suivant acte du notaire André-Jean-



Joseph Schwachtgen, résidant à Luxembourg, en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n o 12 du 6 janvier 2004 (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
 - l'associé unique de la Société a décidé de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
- l'associé unique de la Société a décidé de nommer comme liquidateur Monsieur Christophe Gammal, économiste, né à Uccle (Belgique) le 9 août 1967, demeurant à L-1320 Luxembourg, 67, rue de Cessange;
- l'associé unique de la Société a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et qu'il pourra se référer aux documents comptables, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur. Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents pour des opérations ou actes spécifiques;
 - l'associé unique accorde entière décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandate jusqu'à ce jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. Gammal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13149. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007099234/5770/80.

(070112117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

M.E.M. S.A., Media & Entertainment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 28, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 81.457.

DISSOLUTION

L'an deux mil sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Nicole Marie Lanoue, administrateur de sociétés, née le 1 ^{er} mai 1952 à Cognac (F), demeurant à F 13200 Arles, 49, rue Voltaire, ici représentée par Madame Evelyne Korn, avocat à Luxembourg, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte, agissant comme propriétaire unique des 310 actions de la société anonyme MEDIA & ENTERTAINMENT MANAGEMENT S.A., en abrégé M.E.M. S.A., avec siège à L- 1255 Luxembourg, 28, rue de Bragance (RC B No 81.457)

Préambule

Dans une Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la prédite société du 6 octobre 2006, Monsieur Daniel Schwall a démissionné comme administrateur et administrateur délégué, de même Monsieur Christian Gillard en tant qu'administrateur.

En leur remplacement ont été nommés administrateurs:

- Monsieur Martin Schwall, né le 24 juin 1983 à Luxembourg, demeurant à L- 6140 Junglinster, 3, rue du Village.
- Monsieur Simon Schwall, né le 24 mai 1986 à Luxembourg, demeurant à L- 6140 Junglinster, 3, rue du Village.

Par une réunion du Conseil d'Administration datée le même jour (6 octobre 2006), Madame Nicole Marie Lanoue, préqualifiée a été nommée administrateur-délégué (enregistré à Luxembourg Soc. le 29 juin 2007 LSO CA/10263)

Messieurs Martin et Simon Schwall ont décidé de démissionner comme administrateurs.

Madame Nicole Marie Lanoue accepte leur démission et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

La société est devenue une S.A. unipersonnelle avec un administrateur (délégué) unique.



Madame Nicole Marie Lanoue en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur unique décide la dissolution de la société anonyme MEDIA & ENTERTAINMENT MANAGEMENT S.A.

La liquidation a d'ores et déjà été opérée et Madame Nicole Marie Lanoue déclare formellement assumer personnellement tous éléments actifs et passifs de la société dissoute.

Les documents resteront pendant le délai de 5 ans au domicile de Madame Nicole Marie Lanoue.

La prédite société est propriétaire d'un immeuble, cadastré comme suit:

Sur la commune de Arles (Bouches du Rhône), Sis 49, rue Voltaire

Les biens et droits consistant en:

Une maison à usage d'habitation comprenant:

- au rendez-vous: deux pièces, cour, verrière, cave,
- au premier étage: deux pièces
- au deuxième étage: deux pièces

cadastré section AH, numéro 169, lieudit «49, rue Voltaire»; pour une contenance de 0 ha 0 a 53 ca.

Tel que cet immeuble existe avec toutes ses dépendances, tous immeubles par destination qui en dépendent et tous droits y attachés, sans aucune exception, ni réserve.

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître Jean-Pierre Gilles; notaire à Arles, le 3 août, respectivement le 13 août 2002, dont une expédition a été publiée au bureau des Hypothèques à Tarascon, le 8 octobre 2002, volume 2002 P., numéro 6132.

Par la dissolution de la société MEDIA & ENTERTAINMENT MANAGEMENT S.A., le prédit immeuble est entré dans le patrimoine privé de Madame Nicole Marie Lanoue, préqualifiée.

Ledit immeuble est estimé à: 180.000,- €

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de mille euro (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: N. M. Lanoue, G. D'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 27 juillet 2007, Relation: EAC/2007/9015. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 août 2007 Référence de publication: 2007099271/207/59.

(070112072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Genghis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.077.

Le bilan abrégé du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

G. D'Huart.

Référence de publication: 2007099272/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03096. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.768.

Le bilan abrégé du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099279/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03104. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Primecite Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 32.124.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PRIMECITE PROPERTY SA, (RC No B 32.124), avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, constituée suivant acte notarié du 27 octobre 1989, publié au Mémorial C No 119/90.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant professionnellement à Pétange. Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme PRIMECITE PROPERTY S.A.
- 2. Nomination de 2 liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme PRIMECITE PROPERTY S.A.

Deuxième résolution

Sont nommés liquidateurs:

- Mademoiselle Karin Melsen; administrateur de sociétés, née à Ettelbruck, le 23 février 1970, demeurant à L- 9285 Diekirch, 6, rue du Tilleul
- Monsieur Jules Movilliat; administrateur de sociétés, né à Gosselies (B), le 20 mars 1941, demeurant à B 6717 Attert, 21, rue de la Libération.

Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euro (€ 860,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. D'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 29 juin 2007, Relation: EAC/2007/7334. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 juillet 2007.

G. D'Huart.

Référence de publication: 2007099269/207/55.

(070112074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Gesilux-Gestion d'Investissement Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.579.

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GESILUX-GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 44.579 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 465 du 9 octobre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 551 du 16 mars 2006.

La séance est ouverte à douze heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Dupont, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille francs suisses (CHF 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à douze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill, M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17789. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007099236/5770/52.

(070112116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 62.160.

Im Jahre zweitausendundsieben, den fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., mit Sitz in L-8070 Bartringen, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 62160.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde des instrumentierenden Notars am 8.Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 189 vom 28. März 1998, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunden des instrumentierenden Notars:

- am 26. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 719 vom 3. Oktober 2000;
- am 28. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 261 vom 15. Februar 2002;

durch Urkunde des damals in Mersch residierenden Notar Henri Hellinckx am 28. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 427 vom 18. April 2003;

durch Urkunden des instrumentierenden Notars:

- am 11. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 118 vom 29. Januar 2004;
- am 19. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 532 vom 21. Mai 2004;
- am 1. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1309 vom 22. Dezember 2004;
- am 21. Februar 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1009 vom 23. Mai 2006;
- am 15. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 522 vom 3. April 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean-Louis Hastert, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zur Sekretärin und die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Monique Duchscher, Direktionsassistentin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschaft bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung beinhaltet folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapital um den Betrag von einundzwanzig Millionen Schweizer Franken (21.000.000,-CHF) um es von seinem derzeitigen Betrag von zweihundertachtundzwanzig Millionen neunhundertneunundvierzig Tausend vierhundertvierundfünfzig Schweizer Franken (228.949.454,- CHF) auf zweihundertneunundvierzig Millionen neunhundertneunundvierzig Tausend vierhundertvierundfünfzig Schweizer Franken (249.949.454,- CHF) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von achttausendeinhundert (8.100) neuen Aktien ohne Nominalwert, auszugeben mit einem gesamten Aufgeld von 60.522,55 CHF.
- 2. Einzahlung der neuen Aktien mittels Einbringung durch die Aktionärin BALOISE-HOLDING, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts mit Sitz in CH-4002 Basel, Aeschengraben 21 (Schweiz), von einem Geschäftsanteil mit einem Nennbetrag von EURO 25.000,- welche sie an der Gesellschaft nach deutschem Recht TRIPLET GmbH, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg, Basler Strasse 4 hält, entsprechend 8,40% des Gesellschaftskapital der BALOISE (LUXEM-BOURG) HOLDING S.A. nach Erhöhung.
 - 3. Neufassung des Artikels 5(Absatzl) der Statuten wie folgt:



« **Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertneunundvierzig Millionen neunhundertneunundvierzig Tausend vierhundert-vierundfünfzig Schweizer Franken (249.949.454,- CHF), eingeteilt in sechsundneunzig Tausend vierhunderteinundfünfzig (96.451) Aktien ohne Nominalwert.»

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einundzwanzig Millionen Schweizer Franken (21.000.000,- CHF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zweihundertachtundzwanzig Millionen neunhundertneunundvierzig Tausend vierhundertvierundfünfzig Schweizer Franken (228.949.454,- CHF) auf zweihundertneunundvierzig Millionen neunhundertneunundvierzig Tausend vierhundertvierundfünfzig Schweizer Franken (249.949.454,- CHF) zu bringen, durch Schaffung von achttausendeinhundert (8.100) neuen Aktien ohne Nominalwert, ausgegeben mit einem gesamten Aufgeld von 60.522,55 CHF.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Einzahlung der neuen Aktien erfolgt mittels Einbringung durch die Aktionärin BALOISE-HOLDING, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts mit Sitz in CH-4002 Basel, Aeschengraben 21 (Schweiz), von einem Geschäftsanteil mit einem Nennwert von EURO 25.000,- welche sie an der Gesellschaft nach deutschem Recht TRIPLET GmbH, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg, Basler Strasse 4, besitzt, entsprechend 8,40% des Gesellschaftskapitals der BALOISE (LUXEM-BOURG) HOLDING S.A. nach Erhöhung.

Die neuen Aktien, welche mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die derzeitigen Aktien ausgestattet sind, werden alle der Aktionärin BALOISE-HOLDING zugeteilt.

Die Beschreibung dieses Einbringen wird nachgewiesen auf Grund eines Berichtes des unabhängigen Wirtschaftsprüfers Herrn Claude Jacoby von der Gesellschaft PriceWaterhouseCoopers, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, vom 15. Juni 2007, welcher Bericht folgende Schlussfolgerung enthält:

«Conclusion

Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Dieser Bericht bleibt, nachdem er durch die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter sowie den Mitglieder der Versammlung und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben worden ist, gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft wird mit der praktischen Durchführung dieser Beschlüsse beauftragt.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor getätigte Kapitalerhöhung beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf, Absatz eins, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5 (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertneunundvierzig Millionen neunhundertneunundvierzig Tausend vierhundertvierundfünfzig Schweizer Franken (249.949.454,- CHF), eingeteilt in sechsundneunzig Tausend vierhunderteinundfünfzig (96.451) Aktien ohne Nominalwert.»

Koster

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft durch die Gründung zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr fünf tausend Euro, da es sich um die Gründung einer luxemburgischen Gesellschaft handelt, durch Einbringen der gesamten Beteiligung an einer Kapitalgesellschaft mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, mit Einnahme durch die luxemburgische Einregistrierungsverwaltung der festen Stempelgebühr, in Einklang der europäischen Richtlinie vom 19. Juli 1969 (335), abgeändert durch die Richtlinien vom 9. April 1973 und vom 10. Juni 1985.

Der Betrag der Kapitalerhöhung und des Aufgeldes wird auf 12.726.160,22 EUR abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll Aufgenommen in Bartringen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-L. Hastert, M. Duchscher, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2007. Relation GRE/2007/2761. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 16 août 2007. J. Seckler.

Référence de publication: 2007099267/231/105.

(070112307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

cadooz Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 218.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.979.

Par résolution circulaire en date du 24 juillet 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ron E Bell, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Erik Ferm, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099100/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 169.020.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 106.559.

Il résulte d'un procès-verbal du conseil des gérants de la Société en date du 2 août 2007 que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 1 ^{er} juin 2007, du L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007099145/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEP II TOP LUXCO S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099214/5480/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05761. - Reçu 76 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck